



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale
des territoires

Service Agriculture et du Développement Rural
Affaire suivie par : Guillaume FENAT
Secrétariat de la CDPENAF
Tél : 01 60 56 73 00
Mél : ddt-cdpenaf@seine-et-marne.gouv.fr

Vaux-le-Pénil, le 1^{er} juillet 2022

DDT 77/STAC
Unité Instruction et Conseil ADS
MEAUX
A l'attention de
Madame Elisabeth GONCALVES

AVIS DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS (CDPENAF)

Par courrier, réceptionné le 24 juin 2022, vous avez sollicité l'avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) sur la demande de permis de construire n° 077 436 22 00008, déposée par la mairie de Saint-Siméon, représentée par Mme Renée CHABRILLANGES, maire de la commune, pour la construction d'un bâtiment pour les services techniques de la commune de Saint-Siméon, sur le territoire de la commune de Saint-Siméon.

La commission s'est réunie le jeudi 30 juin 2022 pour examiner ce Permis de Construire, qui a été présenté par le secrétariat de la CDPENAF.

La commission a rendu un avis favorable au regard de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers à cette demande de permis de construire.

Le projet est prévu hors des parties urbanisées de la commune. Il se situe sur l'emplacement d'une ancienne gare sur une parcelle non valorisée et n'impacte aucune parcelle agricole, naturelle et forestière.

Il respecte donc la disposition de l'article L.111-4 alinéa 2 du Code de l'urbanisme qui autorise les constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs dès lors qu'elles ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière sur le terrain sur lequel elles sont implantées.

Par ailleurs, on peut aussi considérer que le projet correspond aussi à l'alinéa 3 du même article qui autorise les constructions et installations incompatibles avec le voisinage des zones habitées, un atelier technique municipal étant source de nuisance.

DDT de Seine-et-Marne
288, avenue Georges Clemenceau
Parc d'activités
77000 Vaux-le-Pénil

Le directeur départemental des territoires
de Seine-et-Marne


Vincent JECHOUX